

**SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, tenue le mardi 29 janvier 2013, à 17h30, à la salle du conseil d'arrondissement, 160, 76e Rue Est, rez-de-chaussée, Québec.

**CA4-2013-018      Ordonnance pour permettre des travaux de polissage de béton sur le lot 1 127 431 (7245, avenue Paul-Comtois) jusqu'à 23 heures du lundi au vendredi, entre le 30 janvier et le 28 mars 2013 (développement Maria-Goretti) - A4GT2013-007**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu de permettre de procéder à des travaux de polissage sur le lot 1 127 431 (7245, avenue Paul-Comtois) jusqu'à 23 heures, du lundi au vendredi, entre le 30 janvier et le 28 mars 2013, tel que libellé dans l'ordonnance numéro 3 jointe en annexe.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

(Signé) Odette Simoneau  
Présidente de  
l'arrondissement

(Signé) Sylvie Dolbec  
Secrétaire  
d'arrondissement et  
assistante-greffière



## sommaire décisionnel

<b>IDENTIFICATION</b>	<b>Numéro :</b> A4GT2013-007 <b>Date :</b> 16 Janvier 2013
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement de Charlesbourg
<b>Instance décisionnelle</b>	Conseil d'arrondissement <span style="float: right;"><b>Date cible :</b> 29 Janvier 2013</span>
<b>Projet</b>	
<b>Objet</b> Ordonnance pour permettre des travaux de polissage de béton sur le lot 1 127 431 (7245, avenue Paul-Comtois) jusqu'à 23 heures du lundi au vendredi, entre le 30 janvier et le 28 mars 2013 (développement Maria-Goretti)	
<b>Code de classification</b>	<b>No demande d'achat</b>
<b>EXPOSÉ DE LA SITUATION</b>	
<p>Dans le cadre d'un projet de construction de logements sur le lot 1 127 431, le constructeur fait une demande à la Division de la gestion du territoire pour permettre que les travaux de polissage du béton puissent se réaliser jusqu'à 23 heures au lieu de 21 heures les jours de la semaine.</p> <p>Ces travaux ont lieu 1 fois par semaine et la coulée du béton peut débuter à 7 heures pour se terminer par le polissage.</p> <p>Le conseil d'arrondissement a un pouvoir d'ordonnance à cet effet en vertu de l'article 36 du Règlement R.V.Q. 978 intitulé « Règlement sur le bruit ».</p>	
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>	
<b>ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES</b>	
<b>RECOMMANDATION</b>	
Permettre de procéder à des travaux de polissage sur le lot 1 127 431 (7245, avenue Paul-Comtois) jusqu'à 23 heures, du lundi au vendredi, entre le 30 janvier et le 28 mars 2013, tel que libellé dans l'ordonnance numéro 3 jointe en annexe.	
<b>IMPACT(S) FINANCIER(S)</b>	
<b>ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b>	
<b>ANNEXES</b> Ordonnance no 3 (électronique)	
<b>VALIDATION</b>	
<b>Intervenant(s)</b>	<b>Intervention Signé le</b>
<b>Responsable du dossier (requérant)</b> Pierre Hotte	Favorable 2013-01-16
<b>Approbateur(s) - Service / Arrondissement</b> Alain Marchand	Favorable 2013-01-16
<b>Cosignataire(s)</b>	



## sommaire décisionnel

**IDENTIFICATION****Numéro :** A4GT2013-007**Date :** 16 Janvier 2013**Unité administrative responsable** Arrondissement de Charlesbourg**Instance décisionnelle** Conseil d'arrondissement**Date cible :**

29 Janvier 2013

**Projet****Objet**

Ordonnance pour permettre des travaux de polissage de béton sur le lot 1 127 431 (7245, avenue Paul-Comtois) jusqu'à 23 heures du lundi au vendredi, entre le 30 janvier et le 28 mars 2013 (développement Maria-Goretti)

**Direction générale****Résolution(s)**

CA4-2013-018

**Date:** 2013-01-29

**LA VILLE DE QUÉBEC**

Règlement R.V.Q. 978

**ORDONNANCE N° 3**

Concernant le bruit

Concernant le bruit dans le cadre de travaux de polissage de béton sur le lot 1 127 431 (7245, avenue Paul-Comtois).

**PRENEZ AVIS**, par les présentes, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Règlement R.V.Q. 978, le conseil d'arrondissement de Charlesbourg a édicté l'ordonnance suivante lors de sa séance qui s'est tenue le \_\_\_\_\_ 2013.

Les travaux de polissage du béton sur l'immeuble en construction sur le lot 1 127 431 seront autorisés jusqu'à 23 heures du lundi au vendredi, du 30 janvier au 28 mars 2013.

Québec, le \_\_\_\_\_ 2013

L'assistante-greffier de l'Arrondissement  
Sylvie Dolbec